

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020

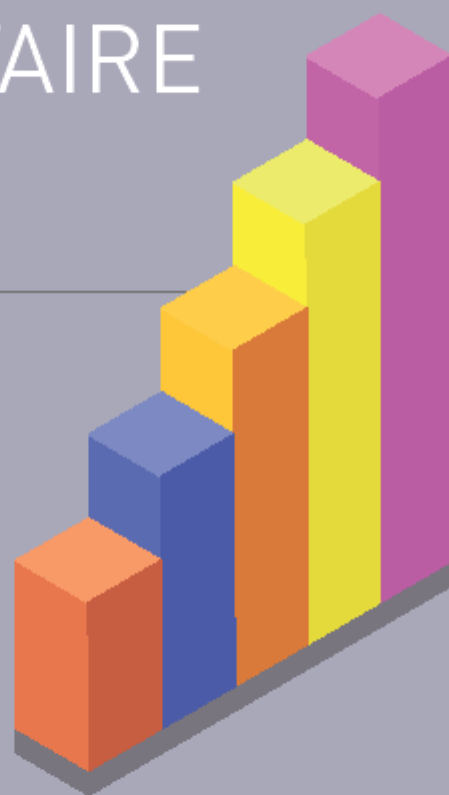


Table des matières

1.	Le cadre légal du débat d'orientation budgétaire.....	3
2.	Le contexte national	3
3.	L'évolution démographique de la commune	4
4.	Perspectives budgétaires – Le fonctionnement	4
	4.1. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.....	5
	4.2. les recettes de fonctionnement	6
5.	L'investissement	7
	5.1. Les dépenses d'investissement	10
	5.2. Les recettes d'investissement	11
6.	L'épargne brute, l'excédent de fonctionnement, la dette	12

1. Le cadre légal du débat d'orientation budgétaire

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, la présentation des engagements pluriannuels ainsi que des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Ce rapport donne lieu à un débat en conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur (art. L 2312-1 du CGCT). Il est transmis au représentant de l'Etat et fait l'objet d'une publication.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu du rapport d'orientation budgétaire.

La loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 prévoit également pour toutes les communes de plus de 3500 habitants l'obligation de présenter dans le rapport d'orientation budgétaire :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- l'évolution de leur besoin de financement annuel (emprunt minorés des remboursements de dette.)

2. Le contexte national

Les principales mesures de la loi de finances 2020, publiée le 29 décembre 2019, sont :

- **la poursuite du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation sur les résidences principales ;**
En 2020, 80% des foyers sont concernés (dégrèvement total). Pour les 20% restant, le dispositif se prolongera jusqu'en 2023, année de suppression de la taxe. La compensation de l'Etat se fera à partir des valeurs de 2019.
La réforme fiscale attachée à cette mesure sera quant à elle, mise en œuvre dès 2021, ainsi les communes et EPCI à fiscalité propre cesseront de percevoir le produit de la taxe d'habitation. Dès 2021, les communes recevront la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Un dispositif d'équilibrage sera mis en place.
- **la revalorisation des valeurs locatives (hors locaux professionnels) à hauteur de 0,9 % ;**
- **la stabilité de la dotation globale de fonctionnement ;**
- **le maintien au niveau 2019 des dotations de soutien à l'investissement local.**

3. L'évolution démographique de la commune

La commune connaît une croissance démographique qui a tendance à ralentir ces dernières années.

ANNEE	NOMBRE D'HABITANTS AU 1 ^{ER} JANVIER	AUGMENTATION EN NOMBRE
2015	5 758	445
2016	6 232	474
2017	6 705	473
2018	6 881	176
2019	6 911	30

4. Perspectives budgétaires – Le fonctionnement

Sur l'année 2019, les dépenses réelles de fonctionnement ont été maîtrisées avec une légère augmentation de 0,79%, principalement due à l'augmentation « naturelle » des charges de personnel.

	CA 2018	CA 2019	Taux de variation CA 2019/CA 2018	Variation CA 2019/ CA 2018 en valeur
Dépenses réelles de fonctionnement	6 197 340	6 246 563	+0,79%	+ 49 223

En 2020, il est prévu une hausse de dépenses réelles de fonctionnement d'environ 1,40 % (+90 k€). Cette hausse s'explique principalement par le choix de la commune d'étendre les horaires de la médiathèque et de renforcer les effectifs de la police municipale.

Cette évolution des dépenses est compensée en partie par une hausse des recettes réelles d'environ 0,47 % (+32 k€) par rapport au budget 2019.

	Budget 2019 (BP + DM)	BP 2020 prévision	Taux de variation BP 2020/BP 2019	Variation BP 2020/ BP 2019 en valeur
Dépenses réelles de fonctionnement	6 410 000	6 500 000	+1,40 %	+ 90 000
Recettes réelles de fonctionnement	6 760 000	6 792 000	+0,47 %	+ 32 000

4.1. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement¹

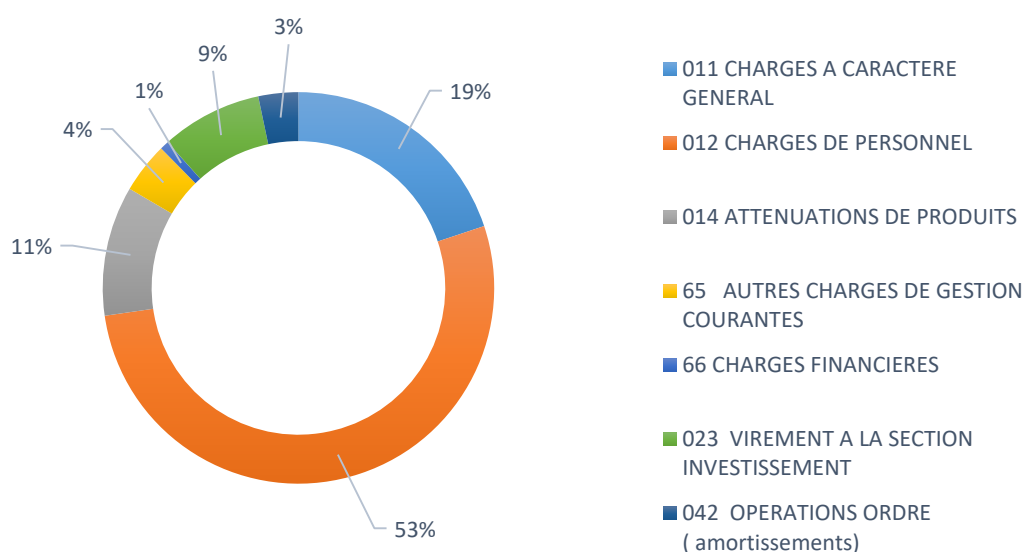
Le chapitre « charges à caractère général » connaît une augmentation sensible en raison d'un transfert d'écritures. Celle-ci est compensée par une nette diminution des crédits inscrits au chapitre « autres charges de gestion courante ».

Les charges de personnel sont en hausse de 3,9 % dont :

- 28% consacrés au recrutement d'agents contractuels sur des missions ponctuelles ou remplaçant des fonctionnaires absents (par exemple en décharge d'activité, donc compensé par une recette) ;
- 5% dus à la relance du dispositif PPCR (Parcours Professionnels, carrières et rémunérations) ;
- 7% dus à la réforme du dispositif des emplois aidés ;
- 15% dus à l'évolution des régimes indemnitaires ;
- 10% dus au GVT (Glissement Vieillesse Technicité)
- 35% dus à une provision pour risque lié à l'état de santé de certains agents (partiellement compensée par l'assurance contractée par la collectivité) ou à des situations particulières liées à la cessation d'activité.

Les autres principaux postes de dépenses seront maintenus au niveau de l'exercice précédent.

La ventilation des dépenses de fonctionnement devrait être la suivante :



¹ Les dépenses réelles de fonctionnement, incluent, depuis 2015, l'attribution de compensation versée à Montpellier Méditerranée Métropole.

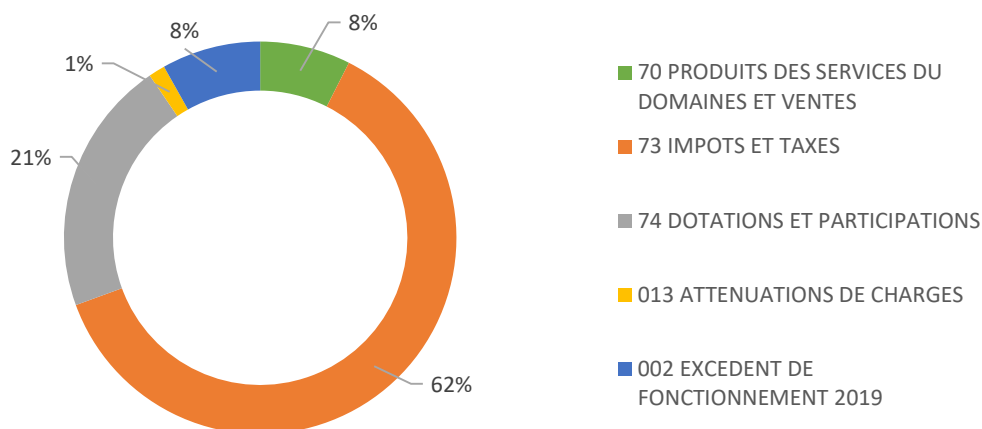
4.2. Les recettes de fonctionnement

Pour le budget 2020, les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 6 792 000 € ;

Cette prévision prend en compte :

- la stabilité des taux d'imposition sur trois taxes directes locales (aucune augmentation depuis 2006) ;
- une stabilité des recettes issues des services (crèche, restauration et accueil périscolaire,...) ;
- un produit d'impôts augmenté de 0,56% qui intègre à la fois les dégrèvements de taxe d'habitation mais aussi la revalorisation des bases annoncée à 0,9% ;
- une compensation par l'Etat des dégrèvements de taxe d'habitation ;
- un montant de DGF équivalent à la prévision 2019 ;
- un niveau constant de participation de la caisse d'allocations familiales de Montpellier.

Les recettes de fonctionnement devraient se répartir comme suit :



5. L'investissement

L'année 2019 a été marquée par la réhabilitation du domaine de Bocaud. L'ouverture de la nouvelle bibliothèque, l'aménagement des abords avec la création d'une place centrale et des voies de circulation repensées, le transfert et la réorganisation spatiale des services publics de la commune ont repositionné cet espace au cœur de notre ville et de la vie de nos habitants.

Outre les différentes orientations budgétaires détaillées ci-après, ce projet structurant pour notre commune reste un élément essentiel dans la construction du budget 2020, avec la notification de nouvelles subventions et la fixation du montant de l'emprunt nécessaire à cette opération. Conformément à nos engagements et grâce aux soutiens des collectivités territoriales, ce dernier sera fixé non pas à 1 800 000€ mais à un montant de 700 000€.

La saine gestion de nos finances nous permet donc de maîtriser notre budget de fonctionnement et poursuivre notre politique d'investissement pour la commune.

- Le développement durable et le respect de notre patrimoine :

Patrimoine historique : La mise en valeur de ce patrimoine sera poursuivie grâce à l'amélioration de la signalétique aux abords du domaine, l'extension des heures d'ouverture des jardins, la réfection des clôtures du parc afin que ce lieu soit protégé mais ouvert à tous.

La Commune poursuivra son soutien aux associations telles Histoire et Patrimoine et le Cercle Généalogique afin de continuer et d'enrichir les actions menées pour faire découvrir les richesses de notre territoire.

Les aménagements dans le parc Bocaud, notamment au niveau de l'aire de la Coquille, seront poursuivis afin d'accueillir les nombreuses manifestations culturelles et sportives dont le succès n'est plus à démontrer.

Protection des espaces naturels et création de la trame bleue et verte : outre la préservation de notre patrimoine historique, la mise en valeur des zones naturelles et la sensibilisation au respect de la biodiversité restent une priorité. Pour poursuivre le projet de la trame bleue et verte dédiée à la promenade et à la découverte de la nature à travers le territoire communal, de nouvelles plantations seront réalisées en partenariat avec le Département. Ces nouvelles plantations s'inscrivent pleinement dans la démarche de notre Agenda 21. Le choix se portera vers des plantations d'espèces méditerranéennes pour limiter la consommation en eau. La Commune continuera également à soutenir les actions menées par les jardins familiaux et les vergers partagés ainsi que les initiatives lancées par le CEJ, très attaché à la préservation de nos richesses naturelles.

Dans la continuité des projets lancés l'année dernière, de nouveaux essais seront installés dans notre rucher.

Plan de rénovation de la voirie communale et d'embellissement de nos quartiers : en lien avec la Métropole, la Commune poursuivra ses efforts dans la rénovation de la voirie. L'année 2020 verra le lancement de la 3^{ème} phase de réaménagement du centre-ville, le long de l'avenue de Vendargues. La voirie sera repensée afin de créer un espace végétalisé permettant une meilleure circulation et des lieux de vie entre le centre ancien, les services publics et les commerces du cœur de ville.

- Le développement des services à la population et à l'amélioration de la qualité de vie

Accès au sport et à la culture pour tous : La programmation culturelle proposée à la Passerelle continuera à être enrichie afin de répondre aux attentes de tous et mettre en valeur toutes les formes

d'art. Les résidences d'artiste seront poursuivies pour favoriser les créations artistiques et les rencontres notamment avec les scolaires.

Cet outil extraordinaire sera encore mis à disposition des associations jacoumardes qui continueront à l'utiliser régulièrement à titre gracieux.

De nouveaux investissements seront réalisés pour continuer à améliorer le matériel scénique. Le renouvellement de ce matériel, en favorisant le passage à l'utilisation d'éclairage LED, permettra également une meilleure maîtrise du coût de fonctionnement de cet espace.

Comme chaque année, nous réaffirmerons notre soutien au tissu associatif de notre commune en accompagnant les projets portés par les associations culturelles, sportives et citoyennes à travers des subventions annuelles et la co-organisation de certaines manifestations portées par les offices municipaux des sports et de la culture. Cette nouvelle année sera également marquée par la fête des 20 ans de notre jumelage avec la ville de Sernancelhe.

La Commune poursuivra la rénovation et l'amélioration des équipements sportifs avec notamment des travaux d'entretien, des travaux pour améliorer l'accessibilité aux terrains de sport, l'entretien des différentes aires de jeux et du skate parc. La fréquentation de tous ces équipements démontre chaque jour leur rôle essentiel pour nos habitants et les associations qui les utilisent.

Proximité et service public pour les familles et les administrés : la réorganisation spatiale des services publics de la commune s'achèvera cette année. Les derniers travaux seront réalisés au sein de l'ancien hôtel de ville pour permettre une utilisation optimale de ce bâtiment.

L'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque sera pérennisée pour répondre au plus près aux besoins de la population.

Soucieux de maintenir des services publics ouverts et accessibles aux usagers, nous poursuivrons notre politique de mise en accessibilité des espaces publics.

- Une action pour tous les âges de la vie – bien grandir, bien vivre, bien vieillir

Bien grandir : l'action municipale envers la jeunesse et la petite enfance demeure une priorité. Grâce aux investissements effectués, l'offre et la qualité de service de la petite enfance seront maintenues pour répondre aux attentes des familles.

Comme chaque année, des travaux d'aménagement et d'équipement sont programmés à la maison de la petite enfance ainsi que dans les deux écoles. Des investissements seront réalisés pour renouveler les aires de jeux de la crèche et de l'école maternelle. Pour améliorer le confort de tous, des stores seront posés à l'école Condorcet pour limiter la chaleur dans les classes. L'installation de brasseurs d'air sera poursuivie dans les classes de maternelle.

L'équipe municipale poursuivra son soutien aux projets périscolaires proposés à l'école. Nous financerons le temps d'accueil périscolaire (TAP) et maintiendrons sa gratuité pour les familles afin que continue la mise en œuvre des projets citoyens, culturels et sportifs, proposés aux écoliers jacoumards entre 16h et 17h.

Nous poursuivrons les chantiers jeunes, qui accueillent une vingtaine d'adolescents de 12 à 17 ans chaque année.

Enfin, un soutien particulier sera accordé aux projets portés par le Conseil des Enfants et des Jeunes. La cérémonie des vœux à la population a été l'occasion pour tous ces jeunes d'exprimer leurs souhaits pour l'avenir. La commune sera à leur côté pour les aider à les réaliser.

Bien vivre et bien vieillir :

Dans le cadre du label « Ville, Vivez, Bougez », notre Commune poursuivra ses actions en faveur du sport et de la santé pour l'ensemble des citoyens de tous les âges avec le maintien comme l'année précédente de l'organisation d'un temps fort à destination des scolaires.

Nous continuerons nos actions en faveur des seniors, pour lutter contre l'isolement et permettre à tous de bien vieillir à Jacou grâce à un programme mensuel d'activités dédiées comme l'organisation de thé dansant, le programme d'activités physiques adaptées ou d'ateliers mémoire. L'organisation de la semaine bleue dont le succès n'est plus à démontrer, restera un temps fort de cette nouvelle année.

- Une commune toujours plus solidaire

La Commune aidera les personnes les plus fragiles à travers les actions mises en œuvre par le CCAS et ses partenaires, bénévoles et professionnels de l'agence de la solidarité du Conseil Départemental. Nous apporterons tout notre soutien pour poursuivre le fonctionnement de l'épicerie solidaire et développer de nouvelles actions envers les bénéficiaires.

Les services du CCAS accompagneront nos concitoyens dans leurs démarches de recherche d'emploi, de logement ou d'aides financières.

- Investir pour plus de sûreté

La commune poursuivra le déploiement de son parc de caméras de surveillance sur les deux exercices budgétaires à venir, outil de travail majeur pour notre équipe de police municipale et les forces de gendarmerie. Une nouvelle organisation de ce service et un renfort des effectifs permettra une plus grande proximité avec les habitants et présence sur le terrain pour des actions de prévention.

5.1. Les dépenses d'investissement

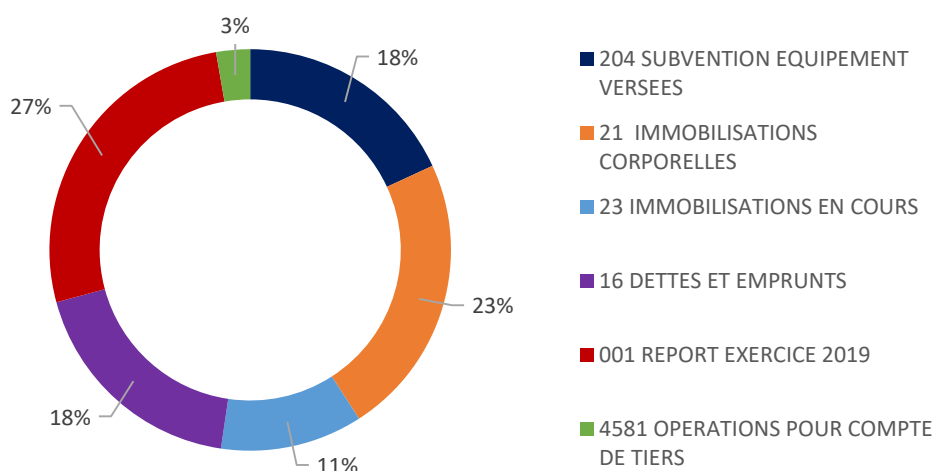
La commune oriente ses dépenses d'équipement en direction de l'amélioration des bâtiments publics, notamment les écoles et la crèche, de la qualité des espaces publics et naturels, des aires de jeux,...

Ces dernières années, ces dépenses d'équipement se sont établies à un montant compris entre 1,5 et 1,7 millions d'euros. En 2019, ce niveau a été maintenu, en réalisant, en plus, la réhabilitation du domaine de Bocaud. Pour 2020, les nouvelles dépenses d'équipement s'élèveront à environ 1,6 millions d'euros.

Les dépenses d'investissement s'établissent à 6 300 000 € au budget 2020. Elle se répartissent de la manière suivante :

- <u>les restes à réaliser 2019</u> :	
- réhabilitation du domaine de Bocaud :	853 226 €
- autres dépenses (réaménagement du cœur de ville, entretien des bâtiments et des terrains, achat d'équipements et de mobiliers, ...)	1 017 646 €
- <u>les dépenses nouvelles</u> :	
- dépenses nouvelles d'équipement	1 611 495 €
- détermination de l'emprunt définitif pour la réhabilitation du domaine de Bocaud (1 800 000 – 1 100 000 = 700 000 €)	1 100 000 €
- annuité de la dette	58 000 €
- <u>le report de l'exercice 2019</u> :	1 659 633 €

Les dépenses devraient s'articuler comme suit :



5.2. Les recettes d'investissement

Le total des recettes d'investissement prévues est de 6 300 000 €

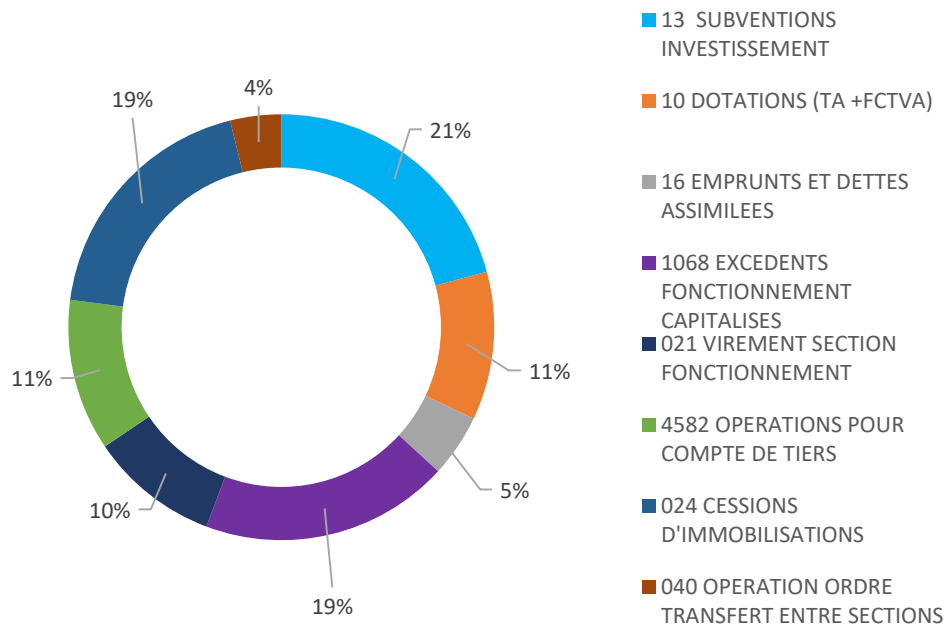
De nombreuses recettes sont inscrites au budget, prévues pour financer la réhabilitation du domaine de Bocaud :

- les subventions à hauteur de 1 309 000 €
- le fond de compensation de la TVA estimé à 683 000 €
- le produit de cessions foncières d'environ 1 200 000 € (hors TVA)

Les autres recettes :

- la taxe d'aménagement dont le rapport devrait atteindre 25 300 € dont 15 300 € au titre des restes à réaliser ;
- le solde de mobilisation de fonds pour 300 000 €
- l'excédent de fonctionnement capitalisé de 1 189 200 €
- le virement de l'excédent de fonctionnement 2020 à hauteur d'environ 625 000 €
- les opérations sous mandat, en restes à réaliser, s'élèveront à 724 900 €
- l'amortissement des immobilisations pour 243 600 €

La ventilation des recettes d'investissement devrait se dessiner comme suit :



6. L'épargne brute, l'excédent de fonctionnement, la dette

L'épargne brute (excédent des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement) s'élève en 2019 à 77 € / habitant.

Pour 2020, la commune va poursuivre son action de maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de pouvoir dégager une épargne brute suffisante pour participer au financement des opérations d'investissement.

Année	2017	2018	2019
Epargne Brute/Hab.	81	64	77

L'excédent de fonctionnement en 2019 s'élève à 1 790 078 €. Il doit être affecté, pour partie, au besoin de financement de la section d'investissement 2019 (1 189 173 €). Le solde (600 905 €) constituera un excédent à reporter sur la section de fonctionnement de l'exercice 2020.

L'état de la dette

Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette s'élève à 1 214 397 €.

La commune est donc très peu endettée, notamment si on compare à la moyenne nationale.

Année	2015	2016	2017	2018	2019
En cours au 31 déc./hab.	272	227	198	185	176
Moyenne nationale de la strate	862	840	850	844	NC

Un emprunt a été réalisé pour la réhabilitation du domaine de Bocaud et du cœur de ville. Son montant sera stabilisé pour atteindre 700 000 €. Dans ces conditions, la dette par habitant sera, sur la base du chiffre de population connu au 1^{er} janvier 2020, de 278 €, ce qui reste très en deçà de la moyenne nationale de la strate